

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
Arrondissement de Metz-Campagne

DECISION n° 23/2022

Le Maire de la Ville de MARLY,

- VU** les dispositions de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Metz-Campagne accordant délégation permanente au Maire,

CONSIDERANT le choix de fixer les nouveaux tarifs de location de la salle de spectacle du Château Henrion à compter du 1^{er} janvier 2023 compte tenu d'une augmentation d'environ 7 %,

En vertu des textes sus-visés,

DECIDE

DE FIXER le tarif de location de la salle de spectacle du Château Henrion à compter du 1^{er} janvier 2023

	TARIFS 2022	TARIFS A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2023
Location à l'heure pour les Associations de Marly	2,15 €	2,30 €
Personne ou association extérieure		
- Location pour une manifestation payante	319,00 €	341,00 €
- Location pour une manifestation gratuite	194,00 €	208,00 €
Associations de Marly		
- Location pour une manifestation payante	200,00 €	214,00 €
- Location pour une manifestation gratuite	126,00 €	135,00 €
Mise à disposition de la sonorisation pour toutes les manifestations	63,50 €	68,00 €

La présente décision fera l'objet d'une communication lors du prochain conseil municipal.

MARLY, le 5 décembre 2022

Le Maire

Thierry HORY.

